

# DÉCRYPTER LA LOI REEN : TERRITOIRES NUMÉRIQUES RESPONSABLES

Initier une stratégie numérique responsable pour sa collectivité

1 JOUR, 7 HEURES

GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE

CODE : GJU26

## Objectifs de la formation

Décrypter la loi REEN

Appréhender les enjeux et les impacts environnementaux du numérique

Elaborer une feuille de route pour mettre en place une démarche numérique responsable au sein de son organisation

Identifier les étapes de mise en œuvre d'une stratégie locale impliquant une meilleure utilisation de ses données

## Parmi nos formateurs

- GUYONNAUD Marie-Françoise  
Présidente de SMARTUSE,
- HERVE Jean-Pierre  
Formateur,

## Public concernés

- Elus locaux ; DSI ; DPO ; Directeur exploitation ; Directeur patrimoine ; Directeur maintenance ; Directeur achats ; Directeur marchés publics ; Directeur appels d'offres ; Directeur smart city ; Directeur investissement ; Directeur R&D ; Directeur en charge du numérique

## Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Tarifs

- Promo d'été -10% : Communes <20.000 hab. - Sessions en virtuel : 625,50 €HT
- Promo d'été -10% : Communes >20.000 hab. - Sessions en virtuel : 805,50 €HT
- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 695,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 895,00 €HT

Etes-vous à jour de vos obligations ? Dans le cadre de la Loi REEN, les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent définir une stratégie numérique responsable de leur territoire, et cela, au plus tard le 1er janvier 2025.

Pour vous permettre de vous approprier les applications de la Loi REEN et toutes les obligations qui vous

incombent, cette formation est faite pour vous.

## Appréhender les enjeux et les impacts environnementaux et sociétaux du numérique

- Présenter le contexte international numérique, climat
- Distinguer la relation entre Numérique/matériaux et matières premières
- Etat des lieux de l’empreinte environnementale du numérique en France
- Quels sont les impacts sociétaux du Numérique
- Assimiler le cycle de vie du Numérique
- Appréhender l’évolution du numérique dans nos activités
- Faire le point sur le numérique et smart city

---

### **ATELIER** Quiz interactif : A travers un outil interactif, les stagiaires définissent le numérique responsable

---

## Panorama des réglementations européennes et nationales en matière de numérique responsable

- Présenter les évolutions réglementaires récentes en matière de numérique responsable
- Cerner les nouvelles directives Européennes: Convention 108+, directive police/justice, Digital services act, Data governance act, Artificial intelligence act
- Focus sur le Green IT, IT for Green et la sobriété numérique

---

## Mettre en place une démarche numérique responsable au sein de sa collectivité

- Décrypter la Loi REEN
- Quels sont les enjeux et les parties prenantes
- Elaborer une feuille de route adaptée à son territoire
- S’approprier la méthodologie pour formaliser une stratégie numérique responsable dans son territoire

---

### **ILLUSTRATION** Un état des lieux des stratégies actuelles des organisations est présenté par l’intervenant

---

### **ATELIER** Individuellement, les stagiaires sont invités à élaborer une feuille de route d’application de la Loi REEN dans leur territoire

---

## Appréhender les enjeux de la souveraineté numérique

- Quels sont les leviers de souveraineté numérique : Souveraineté des données, souveraineté des solutions de l’infrastructure ...
- Identifier les filières d’approvisionnement en matériaux et les DEEE

---

### **ATELIER** Réflexion collective sur les grands enjeux de souveraineté actuels : cloud européen, données de santé...

---

## S’inscrire dans une démarche d’amélioration continue : la sobriété numérique responsable

- Appréhender l’articulation entre la Loi REEN et le plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Comment piloter les moyens à disposition
- Identifier les enjeux de gouvernance, de compétences et de contractualisation

## Evaluation des acquis et débriefing en plénière

### Dates

Classe virtuelle

24/10/2025

### Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

#### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

#### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

#### ■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistiqueformations@infopro-digital.com](mailto:logistiqueformations@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.